

RÈGLEMENT NUMÉRO 1246-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1246 ORDONNANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL DANS LE SECTEUR DU CHEMIN PINCOURT ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 398 000 \$ DANS LE BUT DE MODIFIER LA CLAUSE DE TAXATION

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion 210315-08 a été donné pour le présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement numéro 1246-1 ordonnant des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc municipal dans le secteur du chemin Pincourt et autres travaux connexes ainsi que les services professionnels et techniques y afférant et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt de 2 398 000 \$ dans le but de modifier la clause de taxation a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 15 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1246 ordonnant des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc municipal dans le secteur du chemin Pincourt et autres travaux connexes ainsi que les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 398 000 \$ (ci-après le règlement 1246) a été adopté le 16 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le contrat MAS-2020-2252 a été octroyé le 9 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable et plus économique de prévoir les branchements potentiels aux réseaux d'aqueduc pendant la construction du réseau et de la rue pour éviter de devoir creuser dans le pavage neuf lors d'éventuels branchements ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de branchements potentiels au réseau d'aqueduc dépend du nombre de créations potentielles de lots conformes à la réglementation de la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE pour tenir compte du nombre de lots potentiels il faut modifier la clause de taxation règlement 1246;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'article 4 du règlement 1246 est modifié pour se lire ainsi :

- 4.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt, soit 599 500 \$, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme des emprunts, sur tous les immeubles imposables de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;
- 4.2 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt, soit 1 798 500 \$, il est exigé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme des emprunts, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable à usage habitation, agricole ou commercial (sauf l'usage commercial conditionnel autorisé dans la zone CON-255), ci-après immeuble imposable, situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe C, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable à usage habitation, agricole ou commercial (sauf l'usage commercial conditionnel autorisé dans la zone CON-255), ci-après lot imposable, situé dans le bassin de taxation qu'il possède;

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt ci-haut décrit par le nombre de lots de chaque immeuble imposable;

- 4.3 Dans le cas des immeubles non imposables compris dans le bassin de taxation décrit à l'Annexe C, le coût attribuable à ces immeubles est réparti entre tous les propriétaires d'un immeuble imposable situé dans ce bassin de taxation et conséquemment, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur ce bassin de taxation une compensation correspondant au coût attribuable à ces immeubles non imposables divisé par le nombre d'immeubles imposables du bassin de taxation décrit à l'annexe C;
- 4.4 Tout propriétaire ou occupant de qui est exigée la compensation en vertu des articles 4.2 et 4.3 peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée en vertu du présent règlement;

Le paiement doit être effectué dans les trente (30) jours suivant l'offre faite par la Ville. Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 547.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le paiement avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé par le règlement;

- 4.5 Après la fin des travaux décrétés au présent règlement, advenant soit :
- a) la subdivision d'un lot,
 - ou
 - b) toute demande de branchement à une entrée de service

le propriétaire du nouveau lot créé par la subdivision ou du lot nouvellement branché au réseau d'aqueduc doit verser à la ville une compensation de 8 110 \$ pour l'entrée de service installée pour ce lot pendant les travaux décrétés au présent règlement, conformément à l'estimation des coûts préparée par madame Annick Auger, ingénieure, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexe D. Cette compensation est versée une seule fois préalablement à la délivrance du permis de lotissement. Le propriétaire du nouveau lot devient de plus assujetti à la compensation prévue aux articles 4.2 et 4.3 du présent règlement;

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(signé)

Guillaume Tremblay, maire

(signé)

M^e Raynald Martel, greffier et directeur des services juridiques

Avis de motion : 210315-08 / 15 mars 2021
Adoption projet : 210315-08 / 15 mars 2021
Adoption : 210329-05 / 29 mars 2021
Tenue de registre : 7 avril au 22 avril 2021
Approbation MAMH :
Entrée en vigueur :

Service du génie
Travaux de prolongement du réseau d'aqueduc municipal dans le secteur du chemin Pincourt
Répartition fiscale :
Résumé des coûts

		Bassin Annexe "B" 75%	Ensemble de la Ville 25%
1 Fourniture et installation de la conduite d'eau potable			
1.1 Chemin Pincourt de Sainte-Marie au 1098 Pincourt	536 000 \$	402 000 \$	134 000 \$
1.2 Rue Northview, Hameau	136 300 \$	102 225 \$	34 075 \$
1.3 Rue Éthier, Gosselin, Lamoureux, Breault	218 400 \$	163 800 \$	54 600 \$
2 Réfection du pluvial			
2.1 Chemin Pincourt de Sainte-Marie au 1098 Pincourt	47 300 \$	35 475 \$	11 825 \$
2.2 Rue Northview, Hameau	30 100 \$	22 575 \$	7 525 \$
2.3 Rue Éthier, Gosselin, Lamoureux, Breault	45 900 \$	34 425 \$	11 475 \$
3 Réfection de la chaussée : Fondation			
3.1 Chemin Pincourt de Sainte-Marie au 1098 Pincourt	267 000 \$	200 250 \$	66 750 \$
3.2 Rue Northview, Hameau	74 600 \$	55 950 \$	18 650 \$
3.3 Rue Éthier, Gosselin, Lamoureux, Breault	135 700 \$	101 775 \$	33 925 \$
4 Signalisation et circulation	20 000 \$	15 000 \$	5 000 \$
5 Assèchement des tranchée	300 000 \$	225 000 \$	75 000 \$
6 Divers	70 000 \$	52 500 \$	17 500 \$
(selon les estimés préparée par Johanne Desrosiers et approuvée par Isabella Cellini)	1 881 300 \$	1 410 975 \$	470 325 \$
Imprévus travaux de construction	7.0% 132 000 \$	99 000 \$	33 000 \$
Total-coût de construction	2 013 300 \$	1 509 975 \$	503 325 \$

Honoraires professionnels

Estimation, relevés, mise en plan, plans et devis et surveillance et autres frais contingents

8.0%

162 000 \$
121 000 \$
41 000 \$
Total des coûts taxables
2 175 300 \$
1 630 975 \$
544 325 \$
Taxes Nettes

5.0%

109 000 \$

81 750 \$

27 250 \$

Total des coûts avec taxes
2 284 300 \$
1 712 725 \$
571 575 \$
Financement

Intérêts sur emprunt temporaire

(±3%)

65 700 \$

49 775 \$

15 925 \$

Frais d'émission

2.0%

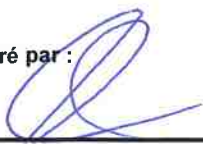
48 000 \$

36 000 \$

12 000 \$

Total du règlement
2 398 000 \$
1 798 500 \$
599 500 \$

Préparé par :



 Isabella Cellini, ing. MBA
 Directrice générale adjointe

Ville de Mascouche
Génie

Estimation d'une conduite d'aqueduc secteur Pincourt (bouclage), Northview et Éthier

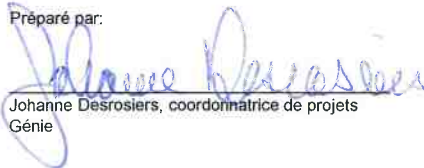
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	TOTAL
A) Chemin Pincourt de Sainte-Marie au 1098 Pincourt (bouclage)					
1.0 Eau potable					
1.1	Conduite d'eau potable 250 mm de diamètre	1323	m.lin.	290.00 \$	383 670.00 \$
1.2	Poteaux incendie avec sortie 4 po Storz	11	unité	6 000.00 \$	66 000.00 \$
1.3	Vanne avec bouche à clé 250mm diam.	8	unité	3 500.00 \$	28 000.00 \$
1.4	Entrée de service en cuivre mou type K 19mm	47	unité	1 000.00 \$	47 000.00 \$
1.5	Raccordement à l'aqueduc existant 250 mm	2	unité	2 000.00 \$	4 000.00 \$
1.6	Essai d'étanchéité et désinfection	1323	m.lin.	5.50 \$	7 276.50 \$
Sous-total 1.0 :					535 946.50 \$
B) Rue Northview, Hameau					
1.0 Eau potable					
1.1	Conduite d'eau potable 150 mm de diamètre	470	m.lin.	195.00 \$	91 650.00 \$
1.2	Poteaux incendie avec sortie 4 po Storz	3	unité	6 000.00 \$	18 000.00 \$
1.3	Vanne avec bouche à clé 150mm diam.	3	unité	2 000.00 \$	6 000.00 \$
1.4	Entrée de service en cuivre mou type K 19mm	16	unité	1 000.00 \$	16 000.00 \$
1.5	Raccordement à l'aqueduc existant 250 mm	1	unité	2 000.00 \$	2 000.00 \$
1.6	Essai d'étanchéité et désinfection	470	m.lin.	5.50 \$	2 585.00 \$
Sous-total 1.0 :					136 235.00 \$
C) rue Éthier, Gosselin, Lamoureux, Breault					
1.0 Eau potable					
1.1	Conduite d'eau potable 150 mm de diamètre	750	m.lin.	195.00 \$	146 250.00 \$
1.2	Poteaux incendie avec sortie 4 po Storz	5	unité	6 000.00 \$	30 000.00 \$
1.3	Vanne avec bouche à clé 150mm diam.	5	unité	2 000.00 \$	10 000.00 \$
1.4	Entrée de service en cuivre mou type K 19mm	24	unité	1 000.00 \$	24 000.00 \$
1.5	Raccordement à l'aqueduc 250 mm	2	unité	2 000.00 \$	4 000.00 \$
1.6	Essai d'étanchéité et désinfection	750	m.lin.	5.50 \$	4 125.00 \$
Sous-total 1.0 :					218 375.00 \$
A) Chemin Pincourt de Sainte-Marie au 1098 Pincourt (bouclage)					
2.0 Pluvial Secteur Pincourt					
2.1	Ponceau PEHD, R-320, 450mm, incluant l'empierrement	45	m.lin.	250.00 \$	11 250.00 \$
2.2	Reprofilage de fossés	600	m.lin.	20.00 \$	12 000.00 \$
2.3	Ponceaux de différents diamètres à nettoyer	200	m.lin.	15.00 \$	3 000.00 \$
2.4	Nettoyage, profilomètre et inspect. télé		forfait	5 000.00 \$	- \$
2.5	Nouveau ponceau et accès	14	unité	1 500.00 \$	21 000.00 \$
Sous-total 2.0 :					47 250.00 \$
B) Rue Northview, Hameau					
2.0 Pluvial Secteur Northview					
2.1	Ponceau PEHD, R-320, 450mm, incluant l'empierrement	18	m.lin.	250.00 \$	4 500.00 \$
2.2	Reprofilage de fossés	800	m.lin.	20.00 \$	16 000.00 \$
2.3	Ponceaux de différents diamètres à nettoyer	40	m.lin.	15.00 \$	600.00 \$
2.4	Nettoyage, profilomètre et inspect. télé		forfait	5 000.00 \$	- \$
2.5	Nouveau ponceau et accès	6	unité	1 500.00 \$	9 000.00 \$
Sous-total 2.0 :					30 100.00 \$
C) rue Éthier, Gosselin, Lamoureux, Breault					
2.0 Pluvial Secteur Éthier, Lamoureux, Gosselin, Breault					
2.1	Ponceau PEHD, R-320, 450mm, incluant l'empierrement	24	m.lin.	250.00 \$	6 000.00 \$
2.2	Reprofilage de fossés	1200	m.lin.	20.00 \$	24 000.00 \$
2.3	Ponceaux de différents diamètres à nettoyer	60	m.lin.	15.00 \$	900.00 \$
2.4	Nettoyage, profilomètre et inspect. télé		forfait	5 000.00 \$	- \$
2.5	Nouveau ponceau et accès	10	unité	1 500.00 \$	15 000.00 \$
Sous-total 2.0 :					45 900.00 \$
A) Chemin Pincourt de Sainte-Marie au 1098 Pincourt (bouclage)					
3.0 Fondation Pincourt (tranchée)					
3.1	Pulvérisation de la chaussée 110 mm incluant disposition	8600	m.ca	2.00 \$	17 200.00 \$
3.2	Abat-poussière 8L/m.ca.	6880	litre	0.35 \$	2 408.00 \$
3.3	Provision matériel classe B pour instabilité de l'infrastructure	675	tonnes	10.00 \$	6 750.00 \$
3.4	Excavation et mise en place de l'infrastructure	8600	m.ca	3.00 \$	25 800.00 \$
3.5	Sous fondation MG-112 (400 mm à 450 mm)	7570	tonnes	12.00 \$	90 840.00 \$
3.6	Fondation supérieure MG-20 (250 mm à 300 mm)	6200	tonnes	20.00 \$	124 000.00 \$
Sous-total 3.0 :					266 998.00 \$
B) Rue Northview, Hameau					
3.0 Fondation de rue Secteur Northview					
3.1	Pulvérisation de la chaussée 110 mm incluant disposition	2350	m.ca	2.00 \$	4 700.00 \$
3.2	Abat-poussière 8L/m.ca.	1880	litre	0.35 \$	658.00 \$
3.3	Provision matériel classe B pour instabilité de l'infrastructure	25	tonnes	10.00 \$	250.00 \$
3.4	Excavation et mise en place de l'infrastructure	2350	m.ca	3.00 \$	7 050.00 \$
3.5	Sous fondation MG-112 (400 mm à 450 mm)	2440	tonnes	12.00 \$	29 280.00 \$
3.6	Fondation supérieure MG-20 (250 mm à 300 mm)	1630	tonnes	20.00 \$	32 600.00 \$
Sous-total 3.0 :					74 538.00 \$
C) rue Éthier, Gosselin, Lamoureux, Breault					
3.0 Fondation de rue Secteur Éthier, Lamoureux, Gosselin, Breault					
3.1	Pulvérisation de la chaussée 110 mm incluant disposition	4464	m.ca	2.00 \$	8 928.00 \$
3.2	Abat-poussière 8L/m.ca.	3572	litre	0.35 \$	1 250.20 \$
3.3	Provision matériel classe B pour instabilité de l'infrastructure	60	tonnes	10.00 \$	600.00 \$
3.4	Excavation et mise en place de l'infrastructure	4464	m.ca	3.00 \$	13 392.00 \$
3.5	Sous fondation MG-112 (400 mm à 450 mm)	3930	tonnes	12.00 \$	47 160.00 \$
3.6	Fondation supérieure MG-20 (250 mm à 300 mm)	3215	tonnes	20.00 \$	64 300.00 \$
Sous-total 3.0 :					135 630.20 \$

Ville de Mascouche
Génie


Estimation d'une conduite d'aqueduc secteur Pincourt (bouclage), Northview et Éthier

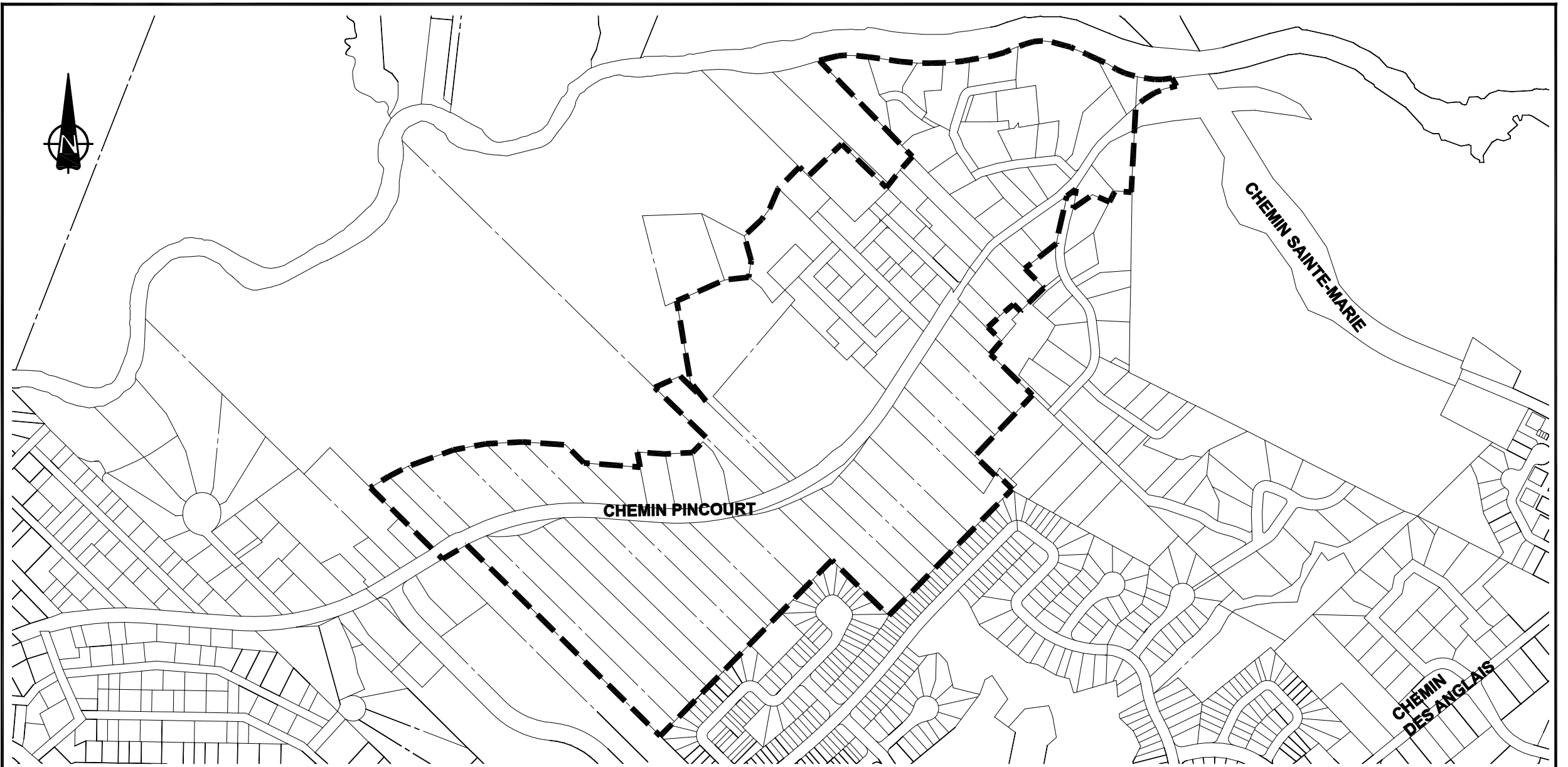
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	TOTAL
4.0 Signalisation et circulation					
4.1	Signalisation particulière pour les travaux	1	global	20 000.00 \$	20 000.00 \$
Sous-total 4.0					20 000.00 \$
5.0 Travaux d'assèchement					
5.1	Assèchement des tranchées	3000	m.lin.	100.00 \$	300 000.00 \$
Sous-total 5.0					300 000.00 \$
6.0 Travaux divers					
6.1	Équipements divers	1	global	70 000.00 \$	70 000.00 \$
Sous-total 6.0					70 000.00 \$
sous-total coût de construction					1 880 972.70 \$
7.0 Travaux contingents					
7.1	Imprévus	1	7%		131 668.09 \$
Sous-total 7.0					131 668.09 \$
sous-total coût de construction incluant les imprévus					2 012 640.79 \$
				TPS	100 632.04 \$
				TVQ	200 760.92 \$
Coût de construction incluant les imprévus et les taxes					2 314 033.75 \$

Préparé par:


Johanne Desrosiers, coordonnatrice de projets
Génie

Approuvé par:


Isabella Cellini, ing. MBA, directrice générale adjointe
Direction générale



VILLE DE
Mascouche

département

SERVICE DU GÉNIE

Dessiné : Stéphane Dupuis, tech.

Préparé : Stéphane Dupuis, tech.

Vérifié : Annick Auger, ing.

Date : 2018-03-15

Échelle : Aucune

titre

RÈGLEMENT 1246

ANNEXE "C"



Service du génie

Secteur Pincourt

Évaluation de l'ajout d'une entrée de service d'aqueduc

No.	Description	Quantité estimée	Unité	Prix unitaire	Total
1.0 Eau potable					
	Entrée de service en cuivre mou type K 19 mm	1	unité	1 600.00 \$	1 600.00 \$
	Raccordement à l'aqueduc existant 150 mm	1	unité	1 250.00 \$	1 250.00 \$
Sous-Total 1.0 :					2 850.00 \$
2.0 Fondation de rues					
	Enlèvement du pavage existant	32	m.ca.	15.00 \$	480.00 \$
	Excavation des matériaux impropres sous la ligne d'infrastructure, incluant géotextile et remblai en MG-112	32	m.ca.	50.00 \$	1 600.00 \$
	Fourniture et mise en place des fondations granulaires				
	- MG-20, 250 mm d'épaisseur	32	m.ca.	19.50 \$	624.00 \$
	- MG-112, 475 mm d'épaisseur	32	m.ca.	15.00 \$	480.00 \$
	Rechargement des accotements en MG-20b	4	m.ca.	31.50 \$	126.00 \$
	Pavage, couche unique				
	- ESG-14, PG 58H-34, 60 mm d'épaisseur	32	m.ca.	21.00 \$	672.00 \$
Sous-Total 2.0 :					3 982.00 \$
3.0 Aménagements					
	Reprofilage de fossés existants	4	m.lin.	26.25 \$	105.00 \$
	Gazon en plaque incluant le déblai, le remblai, la terre végétale et le nivellement	8	m.ca.	14.50 \$	116.00 \$
Sous-Total 3.0 :					221.00 \$

1.0 Eau potable	Sous-total 1.0	2 850.00 \$
2.0 Fondation de rue	Sous-total 2.0	3 982.00 \$
3.0 Aménagement	Sous-total 3.0	221.00 \$

Total : 7 053.00 \$

352.65 \$

703.54 \$

Grand total : 8 109.19 \$

Préparé par:

 Annick Auger, M. ing. directrice
 Service du génie